



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021**

L'an 2021, le 8 décembre, le conseil municipal de la commune de Bauzy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale à 19h, sous la présidence de Henry LEMAIGNEN, Maire.

**Présents :** Henry LEMAIGNEN, Magali PERRIN, Danielle GOUIN, Claire TRINCO, Nathalie DIQUELOU, Grégory ROY, Quentin POTHIER, Maxime CHARTIER et Justine LELOUP.

**Absents excusés :** Jacinto PLA et Dylan TOUCHET

Mme Magali PERRIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 2 décembre 2021.

### **Ordre du jour :**

- 1. Délibérations**  
**Vente lot n°3 les Prés au Blé 2**  
**Rapport sur le Prix et Qualité du Service Eau-Assainissement**  
**Demande subvention Arbres et Haies 41**
- 2. Point Financier**
- 3. Point Travaux**
- 4. Point Syndicats et CCGC**
- 5. Point Communication**
- 6. Questions Diverses**

### **VENTE DU LOT n°3 - LES PRES AU BLE 2**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des acquéreurs, M. et Mme ALLION, souhaitent acheter le lot n°3 du lotissement les Prés au Blé 2. Ce lot n°3 est constitué des parcelles AE 450 (395 m<sup>2</sup> constructible), AE 451 (361 m<sup>2</sup> originellement non-constructible).

M. le Maire rappelle également que dans la délibération établissant le prix de vente de ces terrains prise par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 16 novembre 2016, il était indiqué pour ce Lot n°3 :

Parcelle constructible – 395 m<sup>2</sup> – 13 825 € dont 2231 € de tva

Parcelle non constructible – 361 m<sup>2</sup> – 7 175 €

soit un terrain de 756 m<sup>2</sup> pour un prix de vente de 21 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE la mise en vente du lot n°3 du lotissement les Prés au Blé 2 aux tarifs fixés par la délibération du 16/11/2016**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.**

## **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord de présenter, pour l'exercice 2020, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement. Les membres du Conseil communautaire ont approuvé ce rapport lors de la séance du 22 novembre 2021.

Il en est donné lecture aux Conseils municipaux de chaque commune membre dans les douze mois suivants.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes du Grand Chambord pour l'exercice 2020.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION - ARBRES ET HAIES**

La municipalité de Bauzy envisage pour l'année 2022 de créer un verger conservatoire pédagogique. Il est envisagé de planter une quinzaine d'arbres, d'essences anciennes et locales fournies par le verger Conservatoire de Mont-Près-Chambord, sur une parcelle communale peu investie. Sur ce terrain, il se trouve déjà une mare, élément naturel remarquable relevé dans le PLUi du Grand Chambord.

Avec l'aide de l'Association des Amis du Verger Conservatoire Montais, l'objectif de ce projet mené en accord avec la Directrice de l'école, est de poursuivre les activités en place depuis près de deux ans avec les élèves de Bauzy :

- Le jardin-potager pédagogique, coconstruit par les élèves et l'entreprise locale la Fleur aux Becs
- Le changement de restauration scolaire, passant de repas industriels à une production maison avec produits locaux par le chef de cantine de Bracieux
- Le Projet Alimentation, conduit par le Syndicat du Pays des Châteaux, auquel participent Osa-Centre, Bio-centre, le SIEOM de Mer, la municipalité de Bracieux, et les agents communaux de Bauzy.

Le montant des travaux de création du verger est estimé à 750 € HT :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans le cadre du programme d'aide « Arbres et haies », une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ce projet,**

- **Valide le plan de financement présenté pour un montant de 750 € HT**
- **Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

## **POINT FINANCIER**

De manière régulière, M. le Maire fait un point sur les finances communales, cette fois-ci au 30 novembre 2021 faisant ainsi état des dépenses et recettes de fonctionnement des deux premiers tiers de l'année. Les charges à caractères générales sont plus élevées que l'an passé comme indiqué dans le compte-rendu de la réunion précédente.

Une estimation du bilan à la fin de l'année est établie. Il semble que les recettes de Fonctionnement seraient en hausse et que la section Investissement serait bénéficiaire.

Les prochaines réunions de la commission Finances sont envisagées les 5 et 19 janvier 2022 pour les Orientations Budgétaires.

## **POINT TRAVAUX**

M. le Maire fait un récapitulatif de l'ensembles des travaux effectués en 2021 et indique leurs coûts.

Concluant bientôt le deuxième exercice financier du mandat municipal, M. le Maire propose au conseil municipal une liste de projets ou d'actions d'investissement (et parfois de fonctionnement) qu'il faudra sélectionner pour les prochains exercices. Il demande aux conseillers s'ils ont des projets à ajouter. Ces éléments devront être chiffrés afin de faire des choix éclairés lors des prochains budgets.

## **POINT GRAND CHAMBORD ET SYNDICATS**

**CCGC** : M. le Maire rappelle que les réunions thématiques « questions de territoires » ont débuté et que les commissions, auxquelles plusieurs conseillers ont répondu ont repris.

**SIEOM** : M. le Maire rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus de déchets seront recyclés. Il pourra être déposé davantage d'emballages dans les poubelles jaunes. Une communication est en cours de diffusion. D'ailleurs le SIEOM propose une nouvelle application pour avoir toutes les informations sur les collectes de déchets.

**SEBB** : Suite à la demande de suppression du barrage de la Boulaie, une visite sur place a eu lieu en présence de M. TOUCHET, M. le Maire, la conseillère municipale déléguée et M. BEGUIN, technicien du SEBB. Le fort intérêt du barrage dans la lutte contre l'incendie a conforté les élus dans leur décision de le garder opérationnel. Le SEBB a donc nettoyé et remis le barrage en état, son fonctionnement sera assuré par M. TOUCHET qui appliquera les directives du SEBB.

**SMO Val de Loire** : M. le Maire exprimera son agacement dû aux retards de travaux lors de la prochaine réunion du SMO le 10 décembre 2021. Le démarrage des opérations reste prévu pour les prochaines semaines.

## COMMUNICATION

M. le Maire prévoit une réunion de la commission Communication afin de faire le point sur le site internet après une an d'utilisation, pour faire des mises à jour.

M. le Maire propose d'éditer un bulletin municipal mais le Conseil Municipal estime que les informations contenues dans la gazette sont suffisantes. Les conseillers expriment les retours positifs des habitants sur cette publication trimestrielle. La Prochaine Gazette sortira en mars prochain.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Adressage** : M. le Maire indique que les courriers aux habitants sont partis, qu'un tiers des nouvelles plaques ont été distribuées et que les plaques de rues seront implantées en janvier aux emplacements repérés le 16 décembre prochain. Il précise qu'une nouvelle loi va rendre obligatoire l'adressage pour toutes les communes. Pour cela, le gouvernement a créé une nouvelle Base d'Adresse Locale que le secrétaire de mairie complète actuellement pour fiabiliser et certifier chaque adresse.
- **Chemins Ruraux** : la SAFER a établi un pré diagnostic de l'état juridique des chemins ruraux des communes du Grand Chambord. M. le Maire propose que la commission chemin analyse et suive ce dossier. Grâce à cette connaissance précise, elle pourra mieux planifier et suivre les travaux d'entretien des chemins ruraux.
- **Bons de Noël** : le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération avec le montant décidé en 2020.
- **Participation Citoyenne** : M. le Maire rappelle que la mairie sera l'interface d'informations avec la gendarmerie.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : la réunion d'initialisation avec la commission est déplacée au mois de Janvier 2022
- **Animations du Village** : le Noël des enfants est annulé pour raisons sanitaires. Toutefois, le village reste festif pendant cette période grâce aux décorations installées par les enfants du village et le Comité des Fêtes. M. le Maire remercie chaleureusement l'association pour cette action ainsi que pour son concours de maisons décorées qui aura lieu le 15 décembre. M. le Maire indique que la date retenue pour les vœux sera le vendredi 7 janvier à 18h30. Toutefois il est très probable que la soirée ne soit pas maintenue pour des raisons sanitaires.

Prochain conseil prévu le 26 janvier 2022

**Fin de la séance à 21h**